

**DELIBERATION N° 09/2019  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A  
L'ETRANGER****Séance du 27 juin 2019****Meknès – Restructuration du lycée Paul Valéry**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration valide l'engagement de la première tranche du projet de restructuration du lycée Paul Valéry de Meknès d'un montant de 1,8 million d'euros dans les conditions de financement suivantes :

- mobilisation du fonds de roulement disponible et des ressources propres dégagées annuellement par l'établissement pour un montant de 1,4 million d'euros,
- recours aux avances de France trésor pour un montant de 0,4 million d'euros remboursé par l'établissement.

**Nombre de votants : 26****Pour : 26****Contre : /****Abstention : /****Fait à Paris, le 27 juin 2019****La présidente du conseil  
d'administration de l'AEFE**  
**Laurence AUER**